

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ACTIONS DE FORMATION

ARTICLE I – Désignation

LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans l'apprentissage et le perfectionnement des langues étrangères. Son siège social est fixé au 204 rue du Negue-Cat, 34130 MAUGUIO. Son Numéro de Déclaration d'Activité est le DE 91340361634

LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) conçoit, élabore et dispense des formations sur mesure intra-entreprises, en France et à l'étranger

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **CLIENT** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS).
- **STAGIAIRE** : la personne physique qui participe à une formation
- **OPCO** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Article II – Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente régissent tous les services rendus par LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) au titre de ses prestations en matière de formation et ce, quelles que soient leur forme, leur contenu et le lieu où elles sont exercées. En recourant à l'un de ces services, le CLIENT déclare accepter les présentes conditions générales de vente.

Article III – Inscription

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) au CLIENT.

Chaque devis émis par LDS précise pour chaque parcours de formation les éléments suivants : prérequis, objectifs, durée, modalités, délais de mise en œuvre, tarifs, contacts, méthodes mobilisées, modalités d'évaluation et accessibilité aux personnes en situation de handicap.

L'accord du CLIENT dûment matérialisé (renseigné, daté, tamponné ou signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS). En effet, toute inscription à une session de formation sera prise en compte à condition qu'elle soit formalisée sous forme d'un devis accepté et/ou d'une convention de formation signée et/ou d'un accord de prise en charge dans le cas d'une subrogation auprès d'un OPCO ou tout autre organisme payeur public. LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) se réserve le droit de ne pas démarrer la prestation avant réception de ces documents.

La confirmation de commande précise la nature de la prestation à effectuer et les conditions matérielles dans lesquelles elle s'effectuera, que ce soit dans les locaux de LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS), dans ceux du CLIENT ou dans tout autre lieu dont celui-ci a la maîtrise.

Article IV – Convention de formation / Contrat

Lorsque la prestation entre dans le champ d'application des dispositions légales relatives à la formation professionnelle continue, elle fait l'objet d'une convention de formation professionnelle conclue entre LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) et le CLIENT. Cette convention est établie conformément aux dispositions de l'article L.920-1 du code du travail.

Dans le cas d'une formation prise en charge par un organisme payeur, une convention particulière est établie entre LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS), l'organisme payeur et le STAGIAIRE.

Article V – Exécution de la formation

Les contenus des programmes de formation sont établis d'une part en fonction de l'évaluation du niveau de départ du STAGIAIRE réalisée par LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) et d'autre part en fonction des objectifs exprimés par chaque STAGIAIRE lors de l'audit de définition de ses besoins et objectifs. LANGUAGES

DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Toute autre information figurant sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des STAGIAIRES ou de la dynamique du groupe.

Tout au long de sa formation, le STAGIAIRE est suivi par un membre de l'équipe pédagogique LDS chargé de faire le lien entre le STAGIAIRE, le formateur dédié et le CLIENT. À tout moment le STAGIAIRE peut faire part de ses remarques ou de ses souhaits pour ajuster la démarche pédagogique.

La société cliente s'interdit de sous-traiter directement avec le personnel de LDS ou de conclure avec celui-ci un contrat de travail, ceci pendant toute la durée de la formation et 24 mois après la fin de la prestation.

Article VI – Absences, annulations, reports et interruptions

LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considérés comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (e.g. le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...) que le personnel LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

En cas d'annulation de la formation par le CLIENT, LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) se réserve le droit de facturer au CLIENT des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.
- Si l'annulation intervient entre 15 jours et 10 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : 50% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : 100 % du montant de la formation sera facturée par LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) à ce dernier.

Tous les cours annulés ou reportés moins de 48 heures avant le créneau réservé par le formateur seront facturés au CLIENT. Pour les cours du lundi, l'annulation devra intervenir au plus tard le jeudi avant 14h00. Sans le respect de ce délai la séance sera décomptée.

Article VII – Facturation

- Dans le cadre du plan de formation du CLIENT et sans intermédiation d'un OPCO, tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au CLIENT par LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS). Les prix des prestations sont libellés en euros, TVA non comprise, sauf mention contraire. Toute augmentation de la TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison sera à la charge du CLIENT.

- Pour une formation ayant fait l'objet d'un accord de prise en charge par un OPCO, une facturation mensuelle sera établie par LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY à l'OPCO au prorata des heures de formation dispensées le mois précédent. Le STAGIAIRE s'engage à signer des feuilles de présence pour chaque cours, qui serviront de justificatif auprès de l'OPCO.

- Pour une formation prise ayant fait l'objet d'une validation CPF sur le portail « Moncompteformation.gouv.fr », la facturation sera établie par LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) directement à la Caisse des dépôts et consignations. Le STAGIAIRE s'engage également à signer des feuilles de présence de chaque cours attestant de l'exécution de la formation.

Il appartient au STAGIAIRE de respecter son calendrier et d'effectuer son parcours dans les délais accordés et validés par lui-même lors de l'inscription à la formation sur le portail « Moncompteformation.gouv.fr »
Le STAGIAIRE s'engage également à réaliser en fin de formation son examen dans le cadre de la certification obligatoire pour tout financement CPF. Le manquement par le STAGIAIRE de cette obligation dans un délai d'un mois après la fin de formation se traduira par une facturation de LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) au STAGIAIRE d'une pénalité dont le montant sera égal à 1,5 fois du prix global de la formation.

Article VIII – Conditions de paiement

Sauf convention particulière, les factures s'entendent établies net et sans escompte et payables sous 30 jours à réception. Ces conditions de paiement sont applicables à l'ensemble de la clientèle de LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) et ne peuvent être dérogées que par suite d'un accord particulier et exprès entre les parties.

Dans le cas où les frais de formation sont pris en charge par La Caisse des Dépôts dans le cadre du compte CPF, il appartient au STAGIAIRE de respecter le calendrier de formation préalablement accepté par lui-même et d'effectuer ainsi son parcours dans les délais.

Toute somme due à LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) et non réglée à l'échéance contractuelle entraînera de plein droit, à son bénéfice et après mise en demeure restée sans effet, la perception d'un intérêt moratoire calculé sur la base du taux d'escompte de la Banque de France en vigueur à la date où devait intervenir ledit règlement et ce sans que cette clause ne puisse nuire à l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues.

Pour tout retard de paiement et après mise en demeure restée sans effet, le débiteur devra, en sus du montant principal, payer à titre de clause pénale non réductible au sens du Code civil une indemnité fixée forfaitairement à 10 % des sommes restant dues.

En cas de retard de paiement, et lorsque les prestations sont échelonnées dans le temps, LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) se réserve le droit de suspendre les prestations à venir jusqu'au paiement intégral de celles déjà facturées.

Article IX – Documents et pièces justificatives

À l'issue de la formation, LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) remet une attestation de formation au STAGIAIRE/CLIENT ainsi que les résultats des tests et tous documents ou pièces justificatives attestant de la participation des STAGIAIRES aux formations dispensées.

Article X – Responsabilité

Les prestations de services sont exécutées par LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) dans le cadre d'une obligation de moyens.

Pendant leurs cours, les STAGIAIRES peuvent être amenés à visualiser des sites ou des pages de liens non contrôlés par LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY qui ne pourra être tenu responsable de préjudices matériels ou moraux subis par les CLIENTS.

Article XI – Clause de confidentialité

Les supports papiers ou numériques remis par le formateur sont la propriété de LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS). Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS).

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation et préalable de LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) sous peine de poursuites judiciaires.

Les supports informatiques et documents fournis par le CLIENT à LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) restent la propriété du CLIENT. Les données contenues dans ces supports et documents sont strictement couvertes par le secret professionnel. Il en va de même pour toutes les données dont LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) prend connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Article XII – Clause attributive de compétence

Les litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Montpellier quel que soit le siège ou la résidence du CLIENT, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble. En cas de litige avec un CLIENT étranger, seule la loi française sera applicable

Article XIII – Acceptation des CGV et respect du règlement intérieur de LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS)

Tout contrat ou commande d'une prestation de formation auprès de LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS) suppose l'acceptation pleine et entière des présentes clauses et l'engagement de respecter et de faire respecter par son personnel le règlement Intérieur de LANGUAGES DEVELOPMENT SOCIETY (LDS).

Document mis à jour en janvier 2024 et applicable à cette date